

LES ELECTIONS

DEVOIRS DES ELECTEURS

Le dimanche qui précède les élections, les curés donnent lecture d'un Mandement de Mgr E. A. Taschereau sur les devoirs des électeurs.

Ce qu'on lit se grave plus facilement dans la mémoire que ce que l'on entend.

C'est pourquoi nous croyons de notre devoir de journaliste catholique de publier ce mandement à la veille d'élections qui par la tournure que prend la discussion promettent d'être les plus importantes qui aient été tenues depuis la Confédération. L'Unité du Canada est en jeu dans cette lutte électorale. Il est donc de la plus haute importance que tout citoyen fasse son devoir et qu'après avoir mûrement pesé la valeur des partis et des hommes qui se font la lutte, il dépose son vote dans l'urne pour ceux qu'il croira les plus compétents, les plus capables de bien servir les intérêts généraux du Canada.

MANDEMENT DE MONSIEUR E. A. TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUEBEC, SUR LES DEVOIRS DES ELECTEURS PENDANT LES ELECTIONS.

Bientôt, nos Très chers Frères, vous serez appelés à élire un membre pour représenter votre comté dans le Parlement.

Notre charge pastorale nous engage à vous rappeler en peu de mots vos obligations de conscience en cette circonstance solennelle et si importante pour vous et pour le pays tout entier.

La grande erreur des temps modernes tend à bannir Dieu de la société civile, et à rendre celle-ci étrangère à la religion. On admet bien, en apparence du moins, la vérité de ce jugement que Jésus-Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, mais on veut en restreindre l'objet à la conduite privée. On oublie que ce même Dieu qui doit juger les individus est aussi celui qui juge les peuples et qu'il exercera un jugement terrible sur ceux qui gouvernent comme sur ceux qui sont gouvernés. Aucun homme n'en sera exempt.

Il jugera les candidats, il jugera les électeurs, il jugera tous ceux qui prennent part aux élections de quelque manière que ce soit. Il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles, de vos actes dans l'exercice de ce choix important du vote que la constitution de notre pays vous accorde et vous garantit. Dieu vous demandera donc un jour pour qui, pourquoi et comment vous aurez usé de ce choix. Pas une parole, pas une démarche, pas une pensée si cachée qu'elle puisse être dans votre cœur, n'échappera à son œil scrutateur.

Il est donc souverainement important que, durant cette élection qui va avoir lieu prochainement, vous observiez si bien les lois de la sobriété, de la justice, de la charité, de la vérité, de la prudence, qu'à l'heure de votre mort votre conscience n'ait rien à vous reprocher.

Vous aimez votre pays, ce sentiment que la nature a mis dans votre cœur, la religion l'approuve et le sanctifie. La religion va encore plus loin, car en vous mettant sous les yeux la loi divine, elle vous procure le moyen infaillible d'assurer à votre patrie ce repos, cette stabilité, cette liberté véritable qui ne peuvent se trouver ailleurs que dans la vérité, la justice et la charité.

Durant cette élection, il faut éviter certains désordres et observer certaines règles de prudence pour ne pas se tromper.

QUELS SONT LES DESORDRES A EVITER DURANT LES ELECTIONS.

Souvenez-vous que tout ce qui est défendu en temps ordinaire est également défendu en temps des élections. Bien plus on peut dire en toute vérité que les fautes commises à l'occasion des élections, contre la vérité, contre la justice, contre la charité, contre la tempérance, sont plus graves à cause des conséquences qui en résultent non seulement contre le prochain, mais aussi contre le pays tout entier.

1. Vous savez que c'est un péché de faire un faux serment. N'allez donc pas vous parjurer durant l'élection.

C'est un énorme scandale que d'engager quelqu'un à faire un faux serment.

Le parjure est un cas réservé dans cette province, c'est-à-dire que ceux qui ont eu le malheur de s'en rendre coupables ne peuvent en recevoir l'absolution que de l'Evêque ou de son Grand Vicairé, ou d'un prêtre spécialement autorisé pour cela. Les Evêques assemblés en Concile ont jugé qu'il en devait être ainsi, afin que l'on comprenne bien quelle est l'énormité de ce péché de parjure qui appelle en témoignage du mensonge, le Dieu de toute vérité et de toute majesté.

Le mensonge n'a pas sans doute la même gravité que le parjure, mais il peut facilement devenir un péché mortel à cause de ses conséquences. Ne faites pas de calomnies contre votre prochain, ne répétez pas les calomnies que vous avez entendues. Vous n'aimez pas qu'on vous trompe par des mensonges; ne trompez pas vous-même les autres. Vous n'aimez pas qu'on dise des calomnies contre vous; ne calomniez pas votre prochain.

2. Evitez toute violence en temps d'élection. Vous voulez, avec raison, que l'on respecte votre liberté, respectez celle des autres.

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. Donc, point de violence, point de menaces. Ceux qui ont recours à ces moyens pour faire triompher leur candidat seront tôt ou tard punis

de la même manière, car la justice de Dieu rend à chacun ce qui lui est dû.

3. Toujours l'ivrognerie est un vice bien dégradant; mais en temps d'élections, elle doit être évitée avec plus de soin. La raison en est bien claire.

Le droit de voter est un droit noble et important; il doit donc être exercé en toute liberté d'esprit et en connaissance de cause. Celui qui a le malheur de s'enivrer ne sait plus ce qu'il fait ni ce qu'il dit, et, par conséquent, il ne peut pas donner son suffrage en homme raisonnable. De plus, l'expérience démontre que l'intempérance est la cause de bien des parjures, de violences et quelques fois même de batailles sanglantes.

4. Ne vendez pas votre voix. Celui qui vend sa voix se déshonore lui-même: il se dégrade et s'avilit car il devient l'esclave de celui qui l'achète.

Le droit de voter est trop noble et trop important pour être l'objet d'un pareil marché.

Vendre sa voix, c'est une trahison contre le bien public, car c'est une faute qui tend à rabaisser le caractère d'un peuple, c'est un moyen de favoriser un candidat que l'on juge indigne de son suffrage, c'est exposer le pays à être mal gouverné.

Vendre sa voix, c'est montrer que l'on ne sait pas ce que c'est que d'être électeur, qu'on est indigne et incapable d'exercer le noble droit attaché à ce titre.

Vendre sa voix, c'est s'exposer au danger du parjure.

Voilà pourquoi vendre sa voix est un péché grave de sa nature: et ceux qui ont le malheur de s'en rendre coupables, doivent s'en confesser et en avoir une contrition sincère.

Que faut-il penser de ceux qui reçoivent de l'argent pour ne pas aller voter.

Ils se dégradent eux-mêmes: ils font un acte souverainement déraisonnable, puisqu'ils reçoivent de l'argent pour ne rien faire, et quelquefois même pour omettre un devoir important. En effet c'est un moyen de favoriser indirectement un candidat en qui l'on n'a pas confiance; au contraire, on prive d'un suffrage un homme que l'on en croit digne; c'est donc une véritable trahison.

Quand on aime son pays, comme tout bon chrétien doit le faire, on s'occupe avec joie et avec zèle de tout ce qui peut contribuer à sa prospérité. Un vrai patriote ne craint pas la peine et le trouble quelquefois nécessaires pour cela. Il ne craint pas non plus les menaces et les violences de gens sans principes, qui ne reculent devant aucun moyen.

Il faut donc éviter le parjure, le mensonge, la calomnie, la violence, l'intempérance, la vente de votre suffrage.

Reste une autre question bien importante à traiter. Quels sont les moyens à prendre pour ne pas vous tromper dans votre choix?

Nous ne venons pas vous dire de voter pour tel parti ou pour tel candidat, plutôt que pour tel autre. Quand des circonstances exceptionnelles exigeront que nous élevions la voix avec autorité, pour vous signaler quelque danger pour votre foi, ou pour les saintes règles de la morale, ou pour les droits imprescriptibles de la sainte Eglise, nous espérons que Dieu nous fera la grâce de ne pas manquer à notre devoir de pasteur et nous avons la confiance que vous écouterez notre voix. Notre unique but, dans la présente pastorale, est de vous exposer les règles générales de prudence chrétienne qui doivent vous guider dans toutes les élections.

1. Des lois sévères, mais très sages ont été faites pour assurer la liberté et la pureté des élections; observez-les fidèlement, N. T. C. F., non pas seulement par la crainte des peines portées contre ceux qui les enfreignent, mais par amour pour votre comté et pour votre pays que ces lois protègent, et par respect pour l'autorité d'où elles émanent.

2. En même temps que la Constitution vous donne le droit et la liberté de choisir celui qui vous représentera en Parlement, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté et de ce droit que dans la vue du plus grand bien du pays; car c'est à ce plus grand bien que doit tendre toute politique et, par conséquent, toute élection. Vous devez donc ne donner votre suffrage qu'à des hommes que vous jugez capables de le procurer et sincèrement disposés à le faire.

3. De là suit une autre obligation pour vous; celle de vous appliquer à connaître ceux qui briguent vos suffrages. Vous seriez bien imprudents si vous donniez votre voix au premier venu qui se présente avec de belles paroles et de grandes promesses, sans vous mettre en peine de sa capacité et surtout de ses principes. Examinez avec soin jusqu'à quel point vous pouvez compter sur chaque candidat pour la protection de vos intérêts religieux, aussi bien que de vos intérêts temporels. Nous disons vos intérêts religieux, car N. T. C. F. si vous avez à cœur votre salut, vous devez tenir compte de ces intérêts religieux dans une circonstance aussi solennelle.

Lorsque les candidats, ou leurs amis, viendront vous exposer leurs propres principes et combattre ceux de leurs adversaires, écoutez-les avec l'attention que mérite l'importance de l'affaire et avec la politesse que commande la charité chrétienne. Ecoutez-les sans préventions et sans parti pris; soyez disposés à renoncer à votre erreur, dès que vous l'aurez reconnue. Soyez calmes et tranquilles pour juger en connaissance de cause. Il y va de votre honneur et de celui de votre paroisse; il y va aussi de votre conscience. Dans le doute consultez quelque personne de confiance.

(Suite à la page 665)

L'argent seul n'est pas le symbole du succès de l'homme en ce monde—(Carlyle).